

Charte club de supporters "Standard@Internet" (appelé S@I) et les supporters, membres ou non, effectuant les déplacements ou prenant un abonnement au Standard de Liège via le club de supporters Standard@Internet :

1) Lors de la prise d'un abonnement au Royal Standard de Liège, l'abonnement du supporter ne sera commandé auprès du Royal Standard de Liège qu'après paiement de l'abonnement et de la cotisation annuelle (fixée à 10€ pour un adulte, 5€ pour les séniors +60 ans et 12-18 ans, gratuit pour les - 12 ans). **Aucun crédit ne sera accepté.**

2) La cotisation annuelle permet au supporter d'effectuer les déplacements avec les S@I tout en bénéficiant d'un prix réduit sur le trajet en car et permet au supporter de bénéficier des réductions sur son abonnement.

3) Toute participation à un déplacement ne sera officielle qu'après confirmation de l'inscription. Ceci est d'autant plus valable pour les rencontres dites à "quota".

4) Il sera demandé au supporter, lors de la prise de contact en vue d'une réservation pour un déplacement, de mentionner son nom, prénom, date de naissance. **La possession d'une GOLD CARD (abonnement RSCL) ou d'une RED CARD (membre RSCL) est obligatoire, la carte d'identité est aussi indispensable pour la vérification à l'entrée du stade.**

5) Lors d'un déplacement, le paiement de la place et du trajet sera exigé via le compte du club au plus tard quatre jours avant la date du déplacement. En cas de désistement de dernière minute et que nous ne pouvons effectuer le remplacement le paiement ne sera pas remboursé.

6) Lors d'un déplacement, le Comité des S@I propose aux supporters un éventail de boissons diverses ainsi qu'un assortiment de nourriture et de friandises à un prix le plus attractif possible. En conséquence, il est hors de question que quelqu'un embarque avec ses propres boissons (Exception: bouteille d'eau).

7) Il est strictement interdit d'embarquer dans le car avec des bouteilles d'alcool ou contenant de l'alcool (style:redbull vodka etc...),ainsi que toutes sortes de drogues.

Il est interdit de fumer dans le car, un arrêt sera prévu en chemin dans une station réservée aux supporters du Standard.

Il est interdit d'embarquer avec des fumigènes, pétards etc...

En complément des points 6 et 7, les S@I se réservent le droit de:

- a) effectuer un contrôle sommaire avant l'embarquement de tout ce qui pourrait paraître "suspect"
- b) en cas de découverte dans le car de bouteilles d'alcool, d'exclure de tout déplacement le supporter fautif. Les S@I se réservent aussi le droit de vider de son contenu la ou les bouteilles litigieuses.

8) **Dans le cadre d'un éventuel arrêt dans une station service,** il est demandé au supporter de se comporter correctement et de respecter l'endroit. En cas de dégradations, vol ou tout

autre comportement entachant de manière négative la réputation des S@I (comme l'utilisation de fumigènes), outre la participation du supporter à divers frais administratifs découlant de son comportement, le supporter se verra exclure de tout déplacement futur avec les S@I.

9) **Dans le cadre d'un déplacement** , il sera demandé au supporter de se conformer aux indications qui seront données au début du déplacement par le conducteur du car ou un responsable des S@I (exemple: retour au car après le match endéans un intervalle de temps bien spécifié).

10) **Il sera demandé au supporter de respecter la propreté du car**. En cas de dégradation ou de salissures le supporter sera mis devant ses responsabilités. Il est interdit de coller des autocollants dans le car ainsi que de taper sur les vitres du car.

11) Les déplacements se font dans une ambiance qui se veut joyeuse et festive. Peu importe le résultat de la rencontre, toute violence verbale ou physique envers un autre supporter ne sera pas tolérée et pourra faire l'objet de sanction (exclusion) vis à vis du supporter fautif.

12) Il sera demandé à tout supporter, à l'occasion de tous les déplacements, d'éviter vis à vis des forces de l'ordre un comportement susceptible d'entraîner une réaction négative de ces forces de l'ordre vis à vis du car et de ses occupants, exemples: insultes, gestes obscènes etc...

13) Tout supporter faisant appel aux S@I dans le cadre d'un abonnement , de demandes de places pour un match ou d'un déplacement sera sensé être au courant de cette chartre des supporters S@I.

14) Cette chartre a été approuvée par l'ensemble du comité S@I.